

4.3 Protection sociale

En 2016, les dépenses de l'ensemble des régimes de **protection sociale** s'élevèrent à 759,1 milliards d'euros (hors transferts entre régimes), dont 714,5 milliards d'euros consacrés aux prestations (soit 32,1 % du PIB). Sur longue période, les prestations sociales en volume ralentissent : leur croissance annuelle est passée de 6,9 % en moyenne entre 1959 et 1981 à 2,8 % entre 1981 et 2007, est temporairement remontée à 3,4 % entre 2007 et 2009 à cause de la crise économique, puis est redescendue à 1,8 % entre 2009 et 2016. Elles restent néanmoins plus dynamiques que le PIB.

En 2016, les prestations en valeur progressent de 1,8 %, un rythme de croissance quasiment équivalent à celui de 2015 (+ 1,7 %) qui était le plus bas observé depuis 1959, en raison notamment d'une maîtrise accrue des dépenses et de la faible inflation.

Les prestations recouvrent six risques sociaux. Les risques vieillesse-survie (325,3 milliards d'euros en 2016) et santé (249,9 milliards d'euros) représentent à eux deux 80,5 % du total des prestations. Le reste se répartit entre les risques famille, emploi, pauvreté-exclusion sociale et logement.

En 2016, les prestations vieillesse-survie progressent au même rythme qu'en 2015 (+ 1,7 % en euros courants), mais moins rapidement que les années précédentes (+ 2,6 % par an en moyenne entre 2012 et 2014), plus fortement marquées par l'arrivée des générations du *baby-boom* à l'âge de la retraite. La pension moyenne et le nombre de retraités augmentent de 0,9 % en 2016. Les prestations santé continuent de ralentir en 2016 (+ 2,0 %, après + 2,1 % en 2015), sous l'effet de la décélération des dépenses maladie (+ 2,0 %, après + 2,2 %), principale composante des dépenses de santé. Les dépenses d'invalidité accélèrent en 2016 (+ 2,6 %, après + 2,0 %), tandis que les prestations d'accidents du travail et de maladies professionnelles continuent de reculer (- 2,4 %, après - 1,3 %).

En 2016, les prestations familiales stagnent pour la deuxième année consécutive (+ 0,0 %, après + 0,2 % en 2015), sous l'effet de plusieurs réformes (aménagements de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), modulation des allocations familiales en fonction des ressources, etc.). La hausse des prestations logement (+ 1,3 % en 2016) reste contenue du fait des mesures nouvelles adoptées en 2016, telles que la dégressivité puis la suppression des aides à partir de certains niveaux de loyer, qui modèrent les montants versés et le nombre de bénéficiaires. Les prestations liées à l'emploi accélèrent en 2016 (+ 2,3 %, après + 1,5 % en 2015), portées par la hausse des dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles (+ 19,9 %, après + 1,1 %), dans le cadre de la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires ». Les dépenses d'allocation d'aide au retour à l'emploi sont en revanche moins dynamiques en 2016 (+ 2,2 %, après + 2,8 %). Les prestations relatives à la pauvreté et l'exclusion sociale augmentent sensiblement en 2016 (+ 4,5 %, après + 3,3 %), toujours portées par la revalorisation exceptionnelle du RSA dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté. Surtout, en 2016, le remplacement par la prime d'activité du RSA activité et de la prime pour l'emploi, participe à la hausse des dépenses, la prime d'activité étant d'un montant supérieur au RSA activité et moins restrictive, car ouverte aux jeunes de 18 à 24 ans.

Les ressources de la protection sociale en valeur progressent de 2,2 % en 2016 (après + 1,8 % en 2015), pour s'établir à 758,7 milliards d'euros. En 2016, les régimes de protection sociale sont financés à 60,8 % par des cotisations sociales, à 24,3 % par des impôts et taxes affectés (ITAF) et, dans une moindre mesure, par des contributions publiques et d'autres ressources (14,9 %). Au total, le déficit global de la protection sociale se réduit de nouveau en 2016 à 0,4 milliard d'euros, contre 3,3 milliards en 2015. ■

Définitions

Protection sociale : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2016. Résultats des comptes de la protection sociale*, coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2018.
- *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2018.

1. Dépenses de protection sociale hors transferts

en milliards d'euros courants

	2006	2009	2012	2013	2014	2015	2016
Santé	191,0	210,7	228,9	234,3	240,1	245,1	249,9
Maladie	157,0	173,7	186,9	191,1	195,8	200,1	204,1
Invalidité et accidents du travail	34,0	37,0	42,0	43,2	44,3	45,0	45,8
Veillesse-survie	232,3	268,4	299,0	308,2	314,5	320,0	325,3
Famille	45,9	50,3	52,4	53,6	54,4	54,5	54,5
Emploi	31,7	36,1	40,7	42,2	42,9	43,5	44,5
Logement	14,4	16,2	17,2	17,7	18,0	18,1	18,4
Pauvreté-exclusion sociale	13,7	18,5	18,7	19,1	20,3	20,9	21,9
Ensemble des prestations	529,0	600,2	656,9	675,0	690,2	702,2	714,5
Autres dépenses ¹	36,3	40,9	46,1	44,3	45,9	43,6	44,6
Ensemble des dépenses	565,3	641,1	703,0	719,3	736,1	745,8	759,1

1. Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital.

Champ : France. Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2014).

2. Nombre de bénéficiaires de quelques prestations sociales

effectifs au 31 décembre, en milliers

	2006	2009	2012	2015	2016
Retraités de droit direct	13 640	14 740	15 349	15 980	16 129
Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ¹	599	583	565	554	553
Bénéficiaires des aides au logement ²	5 923	6 309	6 375	6 520	6 481
Bénéficiaires des allocations familiales (AF)	4 854	4 898	4 971	5 032	5 041
Bénéficiaires du complément familial (CF)	879	865	853	881	889
Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 022	3 030	3 016	3 128	3 103
Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	2 102	2 349	2 343	2 205	2 163
Bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF)	699	750	737	760	752
Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ³	1 279	139	0	0	0
Bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) ³	217	30	0	0	0
Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ³	0	1 726	2 176	2 572	1 860
dont bénéficiaires du RSA socle ⁴	0	1 293	1 666	1 920	1 838
Bénéficiaires de la prime d'activité	0	0	0	0	2 579
Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	804	883	997	1 062	1 090
Bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	154	167	211	242	255
Chômeurs indemnisés hors formation ⁵	2 466	2 547	2 731	3 104	3 139

1. L'Aspa est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère social (ALS) et allocation de logement à caractère familial (ALF).

3. Le RSA (RSA socle et RSA activité) remplace le RMI, l'API et une partie de la prime pour l'emploi à compter du 1^{er} juin 2009 en métropole et du 1^{er} janvier 2011 en outre-mer (1^{er} janvier 2012 à Mayotte).

4. Hors régime agricole. 5. Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en moyenne annuelle.

Champ : France.

Note : effectifs en nombre de foyers, sauf pour les retraités de droits directs, bénéficiaires du RMI, API, AAH, en nombre d'individus.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle emploi.

3. Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

en milliards d'euros courants

	2006	2009	2012	2013	2014	2015	2016
Cotisations totales	363,2	392,1	428,1	440,1	452,2	456,1	461,3
Cotisations effectives ¹	320,4	343,9	374,3	385,6	396,8	400,3	404,9
Cotisations des employeurs	201,4	215,5	235,3	240,6	246,3	248,1	250,5
Cotisations des salariés	74,0	77,6	84,0	88,3	91,3	94,0	96,9
Cotisations des travailleurs indépendants	18,8	21,6	23,6	24,7	25,4	24,6	23,7
Autres cotisations effectives	26,2	29,2	31,4	31,9	33,8	33,5	33,8
Cotisations imputées ²	42,8	48,2	53,7	54,6	55,5	55,8	56,4
Impôts et taxes affectés	129,8	148,1	172,7	178,2	183,1	183,2	184,1
Contributions publiques³	56,7	67,4	71,2	72,5	74,7	83,8	93,7
Produits financiers	7,4	7,7	8,1	7,4	7,7	7,9	8,0
Autres ressources	11,5	12,2	11,3	13,0	11,6	11,6	11,6
Ensemble des ressources	568,6	627,6	691,4	711,1	729,3	742,5	758,7

1. La refonte des comptes des mutuelles et des institutions de prévoyance en comptabilité nationale et dans les comptes de la protection sociale a occasionné le reclassement de toutes les cotisations versées à ces organismes en « autres cotisations effectives ».

2. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droit. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme les retraites des fonctionnaires de l'État).

3. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France. Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2014).